

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

DU 27 AOUT 1994

DECRET N° 94-407 /MFPRA.DGFP.DGCA.21V
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 de Monsieur OSSOMFO (Bernard), Inspecteur de l'Enseignement primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

(/ISAS:

- (/u la constitution du 17 Mars 1992;
- (/u la loi 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du statut général de la Fonction publique;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires;
- (/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
- (/u le décret n° 65/170/FP-DE du 25 Juin 1964, réglant l'avancement des Fonctionnaires;
- (/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A-I de l'Enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
- (/u le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/130/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;
- (/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;
- (/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives;
- (/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisation des Intérimaires des Ministres;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur le solde des Fonctionnaires;
- (/u le procès-verbal de la commission administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 15 Décembre 1992;

DECRETE :

.../...

D.G.B.

D.G.C.F.

mf

ARTICLE 1er: Monsieur OSSONDO Bernard Inspecteur de l'enseignement primaire de 3^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 au 4^e échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2: Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 27 Août 1994

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement;

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Réformes
Administratives;


Jean Prosper K O Y O


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

(-) REPLIATIONS:

JORC.....	2
DGFP/DGCA.....	4
DGE/DSCF.....	4
DGFP/EST.....	3
SGG/EC.....	3
DGASG.....	2
DPAA/SP.....	5
DRE.....	2
DOSSIERS/DGFP/DPAA..	4
INTERESSE.....	1-/. 